

## Séance du Conseil communal du 27 février 2012

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 DECEMBRE 2011.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;  
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, DELOBEL, ~~DUKERS~~, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, CARTON, ~~PITANCE~~, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, ~~DUMOULIN~~, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.  
M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.**

**LE CONSEIL RESPECTE UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICITMES DE LA TUERIE DE LIEGE,**

- 1171 N° 01<sup>bis</sup> - **INTERCOMMUNALES - Intermosane, A.I.C. - Conseil d'administration - Démission d'un délégué de la Ville - Prise d'acte - Déclaration d'urgence.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
DECLARE  
qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 43 bis.
- 1172 N° 01<sup>ter</sup> - **INTERCOMMUNALES - Intermosane, A.I.C. - Conseil d'administration - Désignation d'un(e) administrateur(trice) en remplacement d'un administrateur démissionnaire - Déclaration d'urgence.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
DECLARE  
qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 43 ter.
- 1173 N° 02.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un passage pour piétons, rue du Peignage).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
DECIDE :  
Art. 1.- Un passage pour piétons est créé rue du Peignage à hauteur de l'immeuble n° 32. Cette mesure sera matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'art. 76.3 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et par le placement de signaux F49.
- 1174 N° 03.- **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES - Fête de l'Aïd El Kebir (Fête du Sacrifice) 2012 - Budget extraordinaire 2011 - Réalisation d'un centre temporaire d'abattage rituel pour ovins - Acquisition d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'abattoir mobile (volet 1) - Projet - Fixation des conditions de marché.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de marquer son accord sur l'acquisition, par la voie d'une procédure négociée sans publicité préalable, de tentes supplémentaires indispensables au bon fonctionnement de l'abattoir mobile d'occasion, équipements répondant aux prescriptions du cahier des charges et des notes techniques joint au dossier. Il charge le Collège communal de consulter les fournisseurs potentiels.

**1175 N° 04.- INTERCOMMUNALES - Foire internationale de Liège, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2011 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Renouvellement du Conseil d'administration - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2011 de la S.C.R.L. "Foire internationale de Liège";
- les modifications statutaires soumises à l'approbation des associés;
- le renouvellement du Conseil d'administration tel que voté par l'Assemblée générale en sa séance du 9 décembre 2011;

DECIDE

de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans l'hypothèse où le quorum des voix requis par les statuts n'aurait pas été atteint lors de la séance du 9 décembre 2011;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

**1176 N° 05.- INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale (ex S.L.F.), S.C.R.L. - Assemblée générale du 20 décembre 2011 - Ordre du jour - Evaluation du Plan stratégique 2011-2013 - Lecture et approbation du P.V. en séance - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011 de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 de la société telle que soumise à l'approbation des associés communaux par le Conseil d'administration;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

**1177 N° 06.- INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011 - Ordre du jour - Modifications statutaires - P.V. de la séance - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011 de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale";
- d'approuver les modifications statutaires aux articles 6, 10, 12 et 13 telles que soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 20 décembre 2011;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 1178 N° 07.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2011-2013 - P.V. de la séance - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011 de la S.A. "Ecetia-Finances";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 de la société tel que soumis à l'approbation des associés communaux par le Conseil d'administration et les prévisions de budget y afférent;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 1179 N° 08.- INTERCOMMUNALES - Services Promotion Initiatives en Province de Liège, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011 de la S.C.R.L. "S.P.I. +";
- d'approuver les modifications statutaires proposées telles que soumises à l'approbation des associés communaux;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans l'hypothèse ou une nouvelle assemblée serait convoquée faute de quorum;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 1180 N° 09.- INTERCOMMUNALES - Services Promotion Initiatives en Province de Liège, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011 - Ordre du jour - Plan stratégique 2011-2013 - Etat d'avancement au 30 septembre 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011 de la S.C.R.L. "S.P.I. +";
- d'approuver l'état d'avancement du plan stratégique 2011-2013 arrêté au 30 septembre 2011 et tel que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

**1181 N° 10.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale du 21 décembre 2011 - Ordre du jour - Evaluation du Plan stratégique 2011-2013 - Nomination d'un administrateur - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2011 de l'A.I.C. "Finimo";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 telle que soumises à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver la nomination d'un administrateur telle qu'elle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

**1182 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La tourelle (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2011 - Ordre du jour - Plan stratégique 2011-2013 - Evaluation annuelle - Budget 2011 - 3ème modification - Programme d'investissements 2011 - Etat des garanties communales - Désignation du réviseur d'entreprise - Démissions/Nominations au Conseil d'administration - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de la séance du 22 décembre 2011 de la S.C.R.L. "Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle;"
- d'approuver le plan stratégique 2011-2013 et son évaluation présentés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation des associés;
- d'approuver le budget 2011 modifié tel que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver l'état des garanties communales dans le dossier du programme d'investissement communal;
- d'approuver la désignation de la S.P.R.L. "MKS & Partners" en qualité de réviseur de la Société pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2014;
- d'approuver les démissions et nominations telles que présentées à l'approbation de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

**1183 N° 12.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Acquisition des certificats verts - Projet - Fixation des conditions du marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges relatif au troisième marché public de fourniture d'électricité et de gaz naturel;
- de charger le Conseil d'administration de l'A.I.C. "Finimo" de mettre en œuvre le marché public visé.

**1184 N° 13.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Pré-zone opérationnelle de secours 4 - Aide Adéquate la Plus Rapide (A.A.P.R.) - Convention opérationnelle interzonale - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention opérationnelle interzonale relative à l'Aide Adéquate la Plus Rapide.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;  
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, CARTON, ~~PIFANCE~~, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, ~~DUMOULIN~~, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.  
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**1185 N° 14.- SUPRACOMMUNALITE - "Région de Verviers - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège", A.S.B.L. - Adhésion - Projet de statuts - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

l'amendement ci-après :

dans le projet de statuts, il y a lieu de remplacer à l'article 4.2, première étoile, le montant de la cotisation à charge des communes (lequel devient 0,125 € au lieu de 0,25 € x le nombre d'habitants ...). Dans ce même article, il y a lieu de supprimer le mot "chacun" à la seconde étoile;

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale, qui motive le vote favorable du Groupe ECOLO. Elle regrette toutefois un éparpillement probable des forces;

Entendu la réponse de M. le Président;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'A.S.B.L. "Région de Verviers - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège";
- d'approuver les statuts de l'A.S.B.L. "Région de Verviers - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège" tels qu'annexés à la présente;
- de créer au budget ordinaire de la Ville une allocation spécifique permettant à la Ville d'honorer sa cotisation annuelle dont les modalités sont précisées à l'article 4.2. des statuts.

**1186 N° 15.- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Décret du 11 mars 2004 - Reconnaissance de zone et expropriation - Zone d'activité économique mixte de Maison Bois (Theux, Pepinster, Verviers pour les accès) - Avis.**

Entendu l'exposé du Président qui rappelle la situation de la zone concernée;

Entendu l'intervention de M. CARTON, Conseiller communal, qui souhaite obtenir certains éclaircissements (voir annexe page 20). Il se demande pourquoi le point est traité par le Bourgmestre et pas par les Echevins BEN ACHOUR ou BREUWER. Le CDH est pour un redéploiement économique harmonieux de Verviers. Ce projet est une aberration écologique et économique;

Entendu la réponse du Président qui rappelle que la Ville n'est pas enthousiaste par rapport à ce projet, au contraire. Cela dit, il n'est pas souhaitable que des communes voisines remettent un avis négatif sur nos projets. Il faut tenir compte de tous les éléments. Verviers n'était pas demandeur;

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui s'inquiète de la situation des lieux et du charroi envisagé par rapport à la présence de nombreux clubs sportifs à proximité. Il estime que l'endroit est magnifique et il faut refuser un tel projet;

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale, qui motive le vote d'opposition d'ECOLO. Le bien fondé d'une telle zone à cet endroit n'est pas démontré et la zone ne sera pas rentable à long terme. La Drève de Maison Bois est le seul accès et elle est très souvent saturée. Finalement, même si la Ville ne prend pas en charge les aménagements, ce sera tout de même la collectivité qui payera. ECOLO s'oppose également à l'implantation d'un commerce de détail pour la vente d'articles de sports, l'enseigne citée veut impérativement un grand parking et une visibilité maximale dans une zone d'intérêt paysager;

Elle s'interroge sur la possibilité pour la Ville de contraindre la société concernée d'opter pour l'un ou l'autre site;

Entendu la réponse du Président;

Entendu l'intervention de M. ELSÉN, Chef de Groupe C.D.H., qui demande l'appel nominal;

Par appel nominal.

Par 21 voix contre 13.

EMET

un avis favorable conditionnel sur la demande de reconnaissance d'un périmètre d'infrastructure d'accueil d'activités économiques et d'un périmètre d'expropriation, tel que déposée par la S.P.I.+ et présentée dans son document daté du 8 avril 2011 et soumise à enquête publique du 23 novembre au 22 décembre 2011, aux conditions ci-après :

- la zone devra accueillir les grandes et moyennes entreprises et non pas des entreprises artisanales qui doivent plutôt s'implanter dans le milieu urbain, conformément au schéma de structure communal verviétois. Les entreprises artisanales devraient être orientées prioritairement vers les deux zones urbaines, le site "Intervapeur/Abattoir et la "microzone des Couvalles". Il en va de même pour les entreprises commerciales dont l'implantation la plus souhaitable est dans le Centre Ville ou son immédiate périphérie;
- il convient de reprendre l'étude d'une alternative à l'utilisation de la voirie de la Drève de Maison-Bois en réalisant les liaisons entre les deux zones d'activité envisagée. A défaut d'une telle alternative, il convient de réaliser, sans charge financière pour la Ville de Verviers :
- l'élargissement (pour permettre le croisement de deux camions) et la réfection de la Drève de Maison Bois; avec notamment un trottoir depuis le pont autoroute jusqu'à la zone Nord-Est;
- un aménagement adéquat du carrefour formé par la Drève, la rue Georges Albert et la chaussée de Theux, en privilégiant la réalisation d'un rond point;
- le curetage des fossés de la Drève de Maison Bois et la reprise des eaux de pluie des nouvelles voiries vers le bassin d'orage du Sohan;
- en outre, il attire l'attention sur les éléments suivants, qui doivent être corrigés dans le dossier de demande de reconnaissance:
  - le schéma de structure communal verviétois est entré en vigueur le 26 février 2011 et n'est plus en attente d'une réponse du ministre, comme mentionné dans plusieurs parties du document;
  - la Zone d'Aménagement Communal concerté n° 16 est mentionnée comme pouvant potentiellement recevoir une zone d'activité économique. Cette piste a été écartée. Le schéma de structure communal préconise un scénario résidentiel éventuellement mixé avec des fonctions compatibles;
  - le site étudié est erronément localisé en zone franche urbaine, alors que seule la commune de Verviers est reconnue comme telle;
  - le Plan communal de Mobilité de Verviers est annoncé comme non consultable alors qu'il est disponible sur le site internet de la Ville.

**1187 N° 16.- URBANISME - Rue Bonvoisin - Elargissement du chemin vicinal n° 10 - Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Collège provincial - Adoption provisoire.**

Par 21 voix contre 11 et 2 abstentions,

PROPOSE

l'élargissement du tracé du chemin vicinal n° 10 à la limite de l'ancienne commune de Petit-Rechain et la commune de Dison, au droit du lotissement projeté notamment sur les parcelles 9ème division, section A, n° 427D et 427E, par l'incorporation au domaine public de quatre emprises de respectivement 40 m<sup>2</sup>, 2 m<sup>2</sup>, 189 m<sup>2</sup> et de 3 m<sup>2</sup>, conformément au projet d'élargissement joint au dossier dressé par M. GENOTTE, géomètre-expert, rue du Vieux Chaffour à 4841 Henri-Chapelle, en date du 17 novembre 2011.

**1188 N° 17.- URBANISME - Bâtiment classé - Thier de Hodimont n° 41 - Restauration intérieure - Fixation du pourcentage de l'intervention communale.**

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Echevin;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE SON ACCORD

sur l'intervention financière de la Ville dans le coût de restauration intérieure de l'édifice sis Thier de Hodimont n° 41, à raison de 1 % sur base du montant hors T.V.A. communiqué par le S.P.W.-DGO4, en date du 9 novembre 2011. Cette intervention sera accordée conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés, sous réserve de l'approbation du budget communal. Le crédit nécessaire au financement de l'intervention communale susvisé sera inscrit au budget initial du service extraordinaire de l'exercice 2012 ou le cas échéant en modification budgétaire.

**1189 N° 18.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.), A.S.B.L. - Octroi d'un subside numéraire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'octroyer une subvention de 11.250,00 € (15 logements x 750,00 €) sous forme d'argent, complémentairement aux 33.705,79 € de subsides directs et indirects octroyés en sa séance du 5 septembre 2011, à l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale".

**1190 N° 19.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Vote d'un douzième provisoire.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

le Collège communal à effectuer, pour l'exercice 2012, les dépenses à concurrence d'un douzième des crédits obligatoires inscrits au budget 2011 et approuvés.

**1191 N° 20.- BIBLIOTHEQUES - Reconnaissance "mission encyclopédique" - Candidature à la Province.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de déposer à la Province, la candidature de la Bibliothèque de Verviers comme opérateur direct gérant une collection à mission encyclopédique, et

ADOPTE

le projet de lettre, tel que présenté par le Service de la Bibliothèque locale.

- 1192 N° 21.- **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2011- Modifications budgétaires n° 2 (service extraordinaire) - Approbation.**  
Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.:  
Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui rappelle que la date de la rencontre Ville/C.P.A.S. n'est pas encore fixée et il le regrette. Il souhaite que la date soit fixée avant le 15 janvier et que le point relatif à la pauvreté à Verviers soit mis à l'ordre du jour;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 APPROUVE  
 les modifications budgétaires n° 2 (service extraordinaire) apportées au budget 2011 du Centre public d'Action sociale et adoptées par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 30 novembre 2011.
- 1193 N° 22.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de deux demi-classes aux écoles d'Ensival et de Lambermont Belle-Vue à partir du 22 novembre 2011.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 ARRETE :  
 Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles d'Ensival, place Lambert Fraipont n° 11 et de Lambermont Belle-Vue, rue Pierre David à partir du 22 novembre 2011.
- 1194 N° 23.- **BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Essor Gym" - Octroi d'un subside - Disposition de locaux scolaires - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 DECIDE :  
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Essor Gym" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite de plusieurs locaux de l'école de Lambermont et estimé à 3843,60 €  
 - de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,45 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.
- 1195 N° 24.- **BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Cercle Royal des Echecs de Verviers" - Octroi d'un subside - Disposition de locaux scolaires - Gratuité - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 DECIDE :  
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Cercle Royal des Echecs de Verviers" sous forme de mise à disposition gratuite du réfectoire de l'école des Hougnés et estimé à 935,00 €  
 - de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €
- 1196 N° 25.- **BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "La Royale Vaillante" - Octroi d'un subside - Disposition d'un local scolaire - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 DECIDE :  
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "La Royale Vaillante" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite du gymnase de l'école des Hougnés et estimé à 152,00 €



- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**1197 N° 26.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "La Royale Rechaintoise" - Octroi d'un subside - Disposition d'un gymnase - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "La Royale Rechaintoise" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite du gymnase de l'école de Lambermont et estimé à 2054,50 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,45 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**1198 N° 27.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Tennis de Table de Petit-Rechain" - Octroi d'un subside - Disposition d'un gymnase et d'un préau - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Tennis de Table de Petit-Rechain" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite du préau et du gymnase de l'école de Lambermont et estimé à 5412,00 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,45 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, CARTON, ~~PIFANCE~~, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, ~~DUMOULIN~~, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**1199 N° 28.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Ecoles de Devoirs - Octroi d'un subside numéraire - Approbation.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. BREUWER, Echevin, s'est retiré de la salle des délibérations;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui s'interroge sur la logique de répartition proposée par le Collège;

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui précise que le Collège a privilégié les associations qui collaborent déjà depuis longtemps avec la Ville;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN qui souligne l'état de la situation;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui demande quelques précisions;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "PAJ", de 1.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire", de 1.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "SIMA", de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Centre Culturel Educatif Somalien" et de 500,00 € sous forme d'argent à l'Association "le Cahier et la Plume";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les bénéficiaires dont les montants cumulés se situent entre 1.239,37 € et 24.789,35 € en demandant aux bénéficiaires de fournir à la Ville leur rapport d'activités et leurs comptes annuels;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les bénéficiaires dont les montants cumulés sont inférieurs à 1.239,47 €

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;  
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, CARTON, ~~PIFANCE~~, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, ~~DUMOULIN~~, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.  
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**1200 N° 29.- R.C.S. VERVIERS, A.S.B.L. - Comptes 2010-2011 - Budget 2011-2012 - Approbation.**

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale, qui s'interroge sur la situation financière de cette A.S.B.L. Elle demande à être informée sur les mesures qui vont être prises;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui constate que les chiffres ne sont pas bons et qu'ils régressent encore. Les chiffres sont le résultat de l'activité du club. Or, ce qui est en cause, c'est une vérification de l'adéquation du subside aux objectifs poursuivis et donc à la formation des jeunes. Cela est vérifié et c'est l'essentiel. Le C.D.H. s'abstiendra;

Par 21 voix et 13 abstentions,

## APPROUVE

les comptes de la saison 2010-2011 et le budget 2011-2012 de l'A.S.B.L. "R.C.S. VERVIERS".

**1201 N° 30.- CENTRE VERVIETOIS DE FORMATION DES JEUNES FOOTBALEURS, A.S.B.L. - Comptes 2010 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## APPROUVE

les comptes 2010 de l'A.S.B.L. "Centre verviétois de formation des jeunes footballeurs".

**1202 N° 31.- CENTRE VERVIETOIS DE FORMATION DES JEUNES FOOTBALLEURS, A.S.B.L. - Modification de la convention passée avec la Ville - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents:

## APPROUVE

les modifications de la convention entre la Ville et le "Centre verviétois de formation des jeunes footballeurs", A.S.B.L.

1203 N° 32.- **COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES AINES - Modification du règlement - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

la modification de l'art. 6 du règlement de la Commission consultative communale des Aînés.

1204 N° 33.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention et évaluation du subside - A.S.B.L. "Lire et Ecrire" - Modification - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

à la date du 1er janvier 2012, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire", convention prenant fin à la date du 31 mars 2013;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Lire et Ecrire" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2012 à 25.917,32 €
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 € L'A.S.B.L. étant tenue d'envoyer chaque année à la Ville ses comptes annuels approuvés.

N° 34.- **CULTES -**

1205

a.- **Eglise Saint-Bernard -**

1206

b.- **Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert -**

1207

c.- **Eglise Saint-Hubert -**

1208

d.- **Eglise Saint-Jean-Baptiste (Verviers) -**

1209

e.- **Eglise Saint-Martin -**

**Budgets 2011 - Modifications n° 1 - Avis à émettre - Avis de la Section "Personnel-Etat civil-Population-Cultes".**

Par 32 voix et 2 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par les Conseils de fabrique des églises précitées à leur budget 2011.

1210 N° 35.- **AFFAIRES ECONOMIQUES - Agence de Développement économique et de Stimulation commerciale (A.D.E.S.C.), A.S.B.L. - Modification des statuts - Ratification.**

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H. (voir annexe pages 21 & 22);

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui n'alimentera pas davantage la polémique. Le business meeting était une organisation du Collège communal qui allait à la rencontre des investisseurs potentiels pour valoriser les dynamiques et les opportunités d'investissement à Verviers. "Vivo" n'était pas à l'initiative et l'occasion était belle de présenter cet outil qui verra prochainement le jour. L'objectif n'était pas de vendre l'Arrondissement mais bien Verviers;

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale, qui confirme les propos tenus par M. ELSSEN;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN qui souhaite savoir si les commerçants verviétois sont considérés comme investisseurs à Verviers;

Entendu l'intervention de Mlle GILSON, Conseillère communale;

Par 21 voix et 13 abstentions,

RATIFIE

les modifications apportées aux statuts de l'A.S.B.L. "Agence de Développement économique et de Stimulation commerciale (A.D.E.S.C.)" nouvellement dénommée "VIVO", A.S.B.L.

**1211 N° 36.- SERVICES TECHNIQUES - Audit - Attribution du marché - Motivation des dérogations à l'annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996.**

Par 21 voix contre 11 et 2 abstentions,

RATIFIE

les motivations aux dérogations à l'annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 telles que reprises dans le rapport du Collège communal du 30 septembre 2011; à savoir :

- pour l'article 5 : le soumissionnaire est dispensé de constituer un cautionnement compte tenu des modalités financières telles que prévues au cahier spécial des charges par fractionnement; ces modalités de paiement permettent de garantir la bonne exécution des différentes phases de l'étude et du suivi;
- pour l'article 10 : le bureau d'étude désigné ne peut sous traiter tout ou partie de sa mission. En effet, la mission d'audit est une mission devant se dérouler dans un climat de confiance mutuelle. Elle doit être menée avec rigueur, diplomatie et interaction constante avec le personnel audité. L'offre et la manière dont elle est rédigée reflète déjà la motivation et la sensibilité du soumissionnaire avec lequel le pouvoir adjudicateur va traiter. Dès lors, en raison du caractère « intuitu personae », le pouvoir adjudicateur souhaite travailler directement et uniquement avec le soumissionnaire et ainsi éviter la multiplication des intervenants et éventuellement la multiplication des incompréhensions.

**1212 N° 37.- SECURITE PUBLIQUE - Rue Peltzer de Clermont n° 59 - Instabilité du mur de soutènement situé à l'arrière de la cour de l'immeuble - Sécurisation - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

la décision du Collège communal du 25 novembre 2011 :

- d'attribuer le marché de sécurisation du mur de soutènement par procédure négociée, sans publicité, conformément à l'article 17 § 2, 1° c) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures;
- d'appliquer l'extrême urgence selon l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- de demander à la Tutelle, via le Service des Finances, d'ajouter ce crédit urgent à la M.B. 2 (Conseil communal du 28 octobre 2011), en cours d'approbation;
- d'approuver le paiement par le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2011, sur l'allocation de dépense à créer n° 761/721-60/-20117211 - Plaine Peltzer - Aménagement du terrain - sur laquelle un montant de 35.000,00 € sera inscrit et financé par emprunt;
- d'inscrire un crédit extraordinaire d'un montant 45.000,00 € pour exécuter les travaux de rénovation du mur de soutènement, en 2012.

**1213 N° 38.- FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - P.1.1 - Revitalisation urbaine Spintay - Partie A (ECP13030001493C) - Aménagement du parking des Récollets - Investigations archéologiques - Convention à passer avec le Service public de Wallonie.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## APPROUVE

le protocole d'accord pour le suivi archéologique des travaux d'aménagement du parking des Récollets à intervenir entre la Ville de Verviers et le Service public de Wallonie - Services extérieurs - Archéologie.

**1214 N° 39.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Espace Minières" - Octroi d'un subside - Prêt de matériel - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## RATIFIE

la décision du Collège communal du 7 décembre 2011 octroyant une subvention indirecte d'un montant total de 674,00 € (189,00 € pour la mise à disposition de poubelles, 245,00 € pour le passage des balayeuses et 240,00 € pour l'intervention des balayeurs à pieds), subvention ayant permis à l'A.S.B.L. d'organiser son marché de Noël du 11 décembre 2011;

## DECIDE

de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**1215 N° 40.- RENCONTRES POUR L'EMPLOI - Proposition d'un partenariat entre la Ville et l'Agence Locale pour l'Emploi - Convention - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## ADOPTE :

le projet de convention.

**1216 N° 41<sup>A</sup>.- PROPOSITION DE MOTION COMMUNALE - Lutte contre les violences conjugales - Point inscrit à la demande de Mme OZER, Conseillère communale.**

Entendu l'exposé de Mme OZER, Conseillère communale, qui présente une motion commune aux 4 partis présents au Conseil (voir annexe page 23);

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## ADOPTE

la motion relative à la lutte contre les violences conjugales.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 05.**

**ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 15,** après approbation des résolutions prises au cours de la séance du 24 octobre 2011.

\*\*\*\*\*

Est approuvé, en cette séance du 27 février 2012, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA